

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL  
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
Réunion du 9 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 24

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T., DEFFONTIS S. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

**Autorisation d'encaissement chèque de remboursement sur factures**

L'entreprise FGC a loué les gîtes communautaires de La Brulette et du Grand Bucheux. À l'issue de la location, d'importantes détériorations ont été constatées par l'agent en charge de l'entretien.

Les réparations ont été chiffrées et facturées conformément à la procédure Gîtes de France. L'entreprise a transmis un chèque de 545,63 € destiné à couvrir les dégâts occasionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser l'encaissement du chèque de remboursement de 545,63 € adressé par l'entreprise FGC ;
- ✓ de préciser que le produit sera imputé au budget de la CCPH conformément aux règles comptables applicables.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 10 décembre 2025

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

